

2019/01/21

Procès-verbal de la **séance extraordinaire**, du conseil de la Municipalité tenue au 333, avenue Jules-Léger, lundi le **21 janvier 2019** à 13 h 30, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Gino Moretti.

Sont présents :

Les conseillères et les conseillers :	Ginette Caza,	district 1
	Heather L'Heureux,	district 2
	Roger Carignan,	district 3
	Sylvie Tourangeau,	district 4
	François Boileau,	district 5
	Johanne Leduc,	district 6

La directrice générale et secrétaire-trésorière : Lyne Viau

Les membres présents forment le quorum.

.....
Le maire s'assure que tous les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation dans le délai prescrit.
.....

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance extraordinaire est ouverte à 13 h 30 par Gino Moretti, maire de Saint-Anicet.

036-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Avis de motion et présentation du projet de règlement 513 – Concernant le faucardage dans les canaux 2018 ;
4. Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 1 ;
5. Autorisation pour un budget pour de l'aide professionnel dans le dossier de la rivière La-Guerre ;
6. Levée de la séance.

Adoptée

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 513 – CONCERNANT LE FAUCARDAGE DANS LES CANAUX 2018

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je soussignée, Ginette Caza conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement #513 – Concernant le faucardage dans les canaux 2018.

Le projet de ce règlement est présenté séance tenante et des copies du projet de règlement sont disponibles pour le public.

037-2019

SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1

ATTENDU que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens*

en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

2019/01/21

ATTENDU que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux. Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500,00 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 10 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins la différence;

Que la municipalité autorise Lyne Viau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée

038-2019

AUTORISATION DE BUDGET POUR DE L'AIDE PROFESSIONNEL DANS LE DOSSIER DE LA RIVIÈRE LA GUERRE

ATTENDU que le dossier de la rivière requiert l'intervention de professionnels pour trouver une solution durable à la problématique de l'écoulement.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser un budget ne dépassant pas 2 940,00 \$ pour défrayer les honoraires de professionnels de madame Sylvie Thibodeau concernant le dossier de la rivière La Guerre.

Code budgétaire : 02 46000 510

Adoptée

039-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le maire demande la levée de la séance extraordinaire.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau, de lever la séance extraordinaire. Il est 13 h 40.

Gino Moretti
Maire

Lyne Viau
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.